

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2019**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi deux juillet deux mille dix-neuf, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur André RAULT, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le mardi vingt-cinq juin.

Étaient présents : André RAULT, Maire, Antoine MAHE, Françoise CHAPIN, Claudine JEZEQUEL, Régis LANCIEN, Julien MARTINET, Adjoint, Rémi BLANCHARD Conseiller Délégué, Christophe BOITARD, Georges CORDUAN, René DAULY, Aline LE GLATIN, Kathy LE LEFF, Annick LE MOING, Laurence MAHE, Dominique PERON, Sandra ROUXEL, Sophie TRIEUX

Étaient excusés : Rachelle BELLIER<sup>(1)</sup> (pouvoir à Mme Sandra ROUXEL), Stéphanie MENEZ (pouvoir à Mme Kathy LE LEFF)

*Mme Rachelle BELLIER a rejoint l'Assemblée à 19h55 et n'a pas pris part à la délibération suivante : DCM2019/070*

Secrétaire de séance : Annick LE MOING

Ordre du Jour :

- ✓ Présentation de la course d'orientation mise en place sur le site de l'étang
- ✓ Remboursement d'un conseiller municipal au nom de la commune
- ✓ Tarifs périscolaire 2019-2020
- ✓ Lotissement L'Orée du Bois – choix des entreprises
- ✓ Médiathèques de la Baie – validation des documents réseau
- ✓ Renouvellement du contrat de vérification et tests sur les équipements sportifs
- ✓ Adoption des rapports de CLECT
- ✓ Etude de devis
- ✓ Points communautaires
- ✓ DIA
- ✓ Questions diverses

Le procès-verbal du mardi 4 juin est approuvé.

Deux points sont à ajouter à l'ordre du jour : étude de devis – illuminations et étude de devis – acquisition d'une pompe à cardan.

-----  
**PRESENTATION DE LA COURSE D'ORIENTATION MISE EN PLACE  
SUR LE SITE DE L'ETANG :**

M. Denis CASTREC et M. David ROUXEL présentent à l'Assemblée le circuit mis en place sur le site de l'étang pour une proposer une course d'orientation. Une carte reprenant l'emplacement des balises sera disponible à l'accueil de la Mairie.

La communication sur ce projet sera faire sur le site Internet de la commune, le brin de paille, les établissements scolaires, les centres de loisirs, l'office de tourisme de Saint-Brieuc Armor

Agglomération et auprès de la délégation costarmoricaïne de la fédération française de course d'orientation.

**DCM2019/070 : REMBOURSEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU NOM DE LA COMMUNE :**

*Madame Sandra ROUXEL, juge et partie, s'est retirée de la séance.*

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Madame Sandra ROUXEL a procédé à l'achat des poinçons nécessaires à la mise en place de la course d'orientation sur le site de l'étang. Il convient de la rembourser de ces achats d'un montant de 126.76 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE M. le Maire à procéder au remboursement de Madame Sandra ROUXEL d'un montant de 126.76 € TTC correspondant à l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en place du circuit de course d'orientation. Un mandat sera émis en ce sens.**

**DCM2019/71 : TARIFS PERISCOLAIRES 2019 / 2020 :**

*Madame Rachelle BELLIER a rejoint l'Assemblée.*

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2% des tarifs pour les repas de cantine et de maintenir ceux de la garderie, à compter de septembre 2019 tels que précisés ci-dessous :

TARIFS	ANNEE SCOLAIRE 2016 / 2017	ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018	ANNEE SCOLAIRE 2018 / 2019	ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020
<b><u>REPAS CANTINE ENFANTS</u></b>				
Repas Cantine Enfant	2,72 € / repas	2,75 € / repas	2,80 € / repas	2,85 € / repas
<b><u>REPAS CANTINE ADULTES</u></b>				
Repas Instituteurs, administratifs, parents	5,15 € / repas	5,20 € / repas	5,30 € / repas	5,40 € / repas
Repas Instituteurs - subvention rectorat	en fonction subvention	en fonction subvention	en fonction subvention	en fonction subvention
Repas du personnel de l'école, de cantine, stagiaires	2,72 € / repas	2,75 € / repas	2,80 € / repas	2,85 € / repas
<b><u>GARDERIE</u></b>				
<b>1er enfant</b>				
matin	1,23 €	1,23 €	1,25 €	1,25 €
soir + goûter	1,54 €	1,54 €	1,57 €	1,57 €
<b>2ème enfant</b>				
matin	1,21 €	1,21 €	1,23 €	1,23 €
soir + goûter	1,52 €	1,52 €	1,55 €	1,55 €
<b>3ème enfant</b>				
matin	0,91 €	0,91 €	0,93 €	0,93 €
soir + goûter	1,32 €	1,32 €	1,35 €	1,35 €
<b>Retard fin de garderie</b>				
	5,00 €/1/4h commencé / famille	5,00 €/1/4h commencé / famille	5,00 €/1/4h commencé / famille	5,00 €/1/4h commencé / famille

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la proposition de variation des services périscolaires et fixe les montants comme indiqué dans le tableau ci-dessus.**

## DCM2019/72 : LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS – CHOIX DES ENTREPRISES :

M. le Maire informe l'Assemblée de l'avancée du projet de lotissement L'Orée du Bois. Le marché a été publié et une réunion de la commission d'appel d'offre s'est tenue le 14 juin 2019 afin de procéder aux choix des entreprises pour la viabilisation du lotissement. Cette opération est réalisée en trois lots de travaux :

- lot 1 : VRD
- lot 2 : Assainissement – EU EP
- lot 3 : Réseaux souples - AEP

M. le Maire rappelle l'estimation du Cabinet QUARTA :

Estimation DCE des travaux, HT	79 188.20 €
TVA 20 %	15 837.64 €
Total TTC	95 025.84 €

Pour l'attribution du marché au candidat qui aura présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, le pouvoir adjudicateur a proposé les critères pondérés suivants :

- Prix des prestations : 60 %
- Valeur technique : 40 %

Le Cabinet Quarta, maître d'œuvre, a procédé à l'analyse des plis et M. le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre pour le choix des entreprises retenues tel que présenté ci-dessous :

	ENTREPRISES	OFFRE HT	Note pour le critère prix	Note pour la valeur technique	Total des points	Classement
Lot 1 - VRD	COLAS	37 846.50	50.51	33.00	83.51	4
	<b>SETAP</b>	<b>31 860.00</b>	<b>60.00</b>	<b>31.00</b>	<b>91.00</b>	<b>1</b>
	SPTP	36 954.00	51.73	33.00	84.73	3
	S RTP	34 897.80	54.78	32.00	86.78	2

	ENTREPRISES	OFFRE HT	Note pour le critère prix	Note pour la valeur technique	Total des points	Classement
Lot 2 - Assainissement	<b>SETAP</b>	<b>29 474.00</b>	<b>60.00</b>	<b>32.00</b>	<b>92.00</b>	<b>1</b>
	S RTP	52 428.00	33.73	32.00	65.73	2

	ENTREPRISES	OFFRE HT	Note pour le critère prix	Note pour la valeur technique	Total des points	Classement
Lot 3 – Réseaux Souples	ALLEZ	16 030.00	53.48	32.00	85.48	3
	BOUYGUES	15 500.00	55.31	33.00	88.31	2
	<b>LE DU</b>	<b>14 287.50</b>	<b>60.00</b>	<b>30.00</b>	<b>90.00</b>	<b>1</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de retenir pour la viabilisation du lotissement les entreprises suivantes :**
  - o L'entreprise SETAP pour le lot 1 VRD pour un montant de 31 860.00 € HT
  - o L'entreprise SETAP pour le lot 2 assainissement pour 29 474.00 € HT
  - o L'entreprise LE DU pour le lot 3 réseaux souples pour 14 287.50 € HT ;
- **AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

### **DCM2019/73 : MEDIATHEQUES DE LA BAIE – VALIDATION DES DOCUMENTS RESEAU :**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Julien MARTINET, Adjoint, qui rappelle que l'intégration du réseau des Médiathèques de la Baie est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Plusieurs documents ont évolué et doivent être approuvés par le Conseil Municipal :

- Charte de fonctionnement du réseau
- Règlement intérieur
- Charte informatique
- Bulletins d'inscription individuel / famille
- Bulletin d'inscription collectivités

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE la charte de fonctionnement du réseau, le règlement intérieur, la charte informatique et les bulletins d'inscription nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque suite à son intégration dans le réseau des médiathèques de la Baie.**

### **DCM2019/74 : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE VERIFICATION ET TESTS SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS :**

Monsieur le Maire passe la parole à M. Antoine MAHE, adjoint, qui informe l'Assemblée que le contrat passé avec l'entreprise Alain MACE pour la vérification des installations sportives est arrivé à échéance.

L'entreprise Alain Macé a fait parvenir un nouveau contrat en Mairie pour la réalisation des contrôles et essais sur les équipements sportifs suivants :

- Salle de sports :
  - o 2 buts de hand
  - o 2 baskets ball charpente
  - o 1 basket ball mini
- Stade André Morel (terrain d'honneur) :
  - o 2 buts de football
- Stade de la Croix Botrel (terrain d'entraînement) :
  - o 2 buts de football

Le contrat est conclu pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour un montant de 976.40 € HT annuel. Le prix étant révisable chaque année.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de renouveler le contrat de vérifications et tests sur les équipements sportifs avec la société Alain MACE pour une période de 3 ans ;**
- **AUTORISE M. le Maire à signer ce contrat.**

### **DCM2019/75 : ETUDE DE DEVIS – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE – COORDONNATEUR SPS :**

M. Le Maire informe l'Assemblée de l'avancée du projet de rénovation de la Mairie. Il convient de procéder au choix du coordonnateur SPS.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'établissement de devis :

Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
L.R.C. Plourhan	900.00 €	180.00 €	1 080.00 €
Eric LEBEDEL Plérin	965.00 €	193.00 €	1 158.00 €
APAVE Trégueux	1 359.38 €	271.88 €	1 631.26 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de retenir la société L.R.C. de Plourhan en tant que coordonnateur SPS pour les travaux de rénovation de la mairie pour un montant de 900 € HT soit 1 080 € TTC ;**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer les devis correspondants et toute pièce afférente à ce dossier.**

### **DCM2019/76 : ETUDE DE DEVIS – TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE – BUREAU DE CONTROLE :**

M. Le Maire informe l'Assemblée de l'avancée du projet de rénovation de la Mairie. Il convient de procéder au choix du bureau de contrôle.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour l'établissement d'un devis :

Entreprise	Montant HT	TVA	Montant TTC
DEKRA Vern Sur Seiche	2 160.00 €	432.00 €	2 592.00 €
Bureau VERITAS Saint-Brieuc	1 000.00 €	200.00 €	1 200.00 €
SOCOTEC Plérin	Pas de réponse		

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de retenir le bureau de contrôle Véritas pour un montant de 1 000 € HT soit 1 200.00 € TTC ;**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer les devis correspondants et toute pièce afférente à ce dossier.**

### **DCM2019/77 : ETUDE DE DEVIS – ILLUMINATIONS :**

Monsieur Le Maire passe la parole à M. Dominique PERON pour la présentation du devis obtenu pour l'achat d'illuminations.

L'entreprise SARL Salaun Artifices et spectacles a été sollicitée pour l'établissement d'un devis pour l'achat d'illuminations pour un montant de 1 664.64 € HT soit **1 997.57 € TTC**. Les crédits ont été prévus au budget 2019.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de procéder à l'acquisition d'illuminations pour un montant total de 1 997.57 € TTC ;**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer le devis correspondant.**

### **DCM2019/78 : ETUDE DE DEVIS – ACQUISITION D'UNE POMPE A CARDAN :**

Monsieur Le Maire passe la parole à M. Antoine MAHE pour la présentation du devis obtenu pour l'achat d'une pompe à cardan pour le pompage au niveau de l'étang en vue de l'arrosage communal.

L'entreprise PRINGAULT MOTOCULTURE a été sollicitée pour l'établissement d'un devis d'un montant de 356 € HT soit **427.20 € TTC**.

Un virement de crédit en section d'investissement est nécessaire pour financer l'acquisition de ce matériel :

- Opération 295, chapitre 21, article 2158 : +430 €
- Opérations financières, chapitre 020 : - 430 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE de procéder à l'acquisition d'une pompe à cardan pour un montant total de 356.00 € HT soit 427.20 € TTC ;**
- **AUTORISE M. le Maire à procéder au virement de crédit tel que précisé ci-dessus,**
- **AUTORISE M. Le Maire à signer le devis correspondant.**

### **DCM2019/79 : ADOPTION DU RAPPORT DE CLECT – EVALUATION DES CHARGES ET FIXATION DES DAC POUR LA RETROCESSION DE LA COMPETENCE ALSH-JEUNESSE AUX COMMUNES DE L'EX QUINTIN COMMUNAUTE :**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération avaient repris les compétences des quatre EPCI fusionnés dont la compétence enfance jeunesse. L'Agglomération disposait d'un délai de deux ans pour harmoniser cette compétence facultative.

Par délibération du 29 novembre 2018, le Conseil d'Agglomération a décidé de rétrocéder les ALSH (accueils de loisir sans hébergement) et les activités des adolescents aux dix Communes de

l'ex-Quintin Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de conserver la compétence petite enfance suivante :

- Animation et coordination de tout dispositif intercommunal dans le domaine de la Petite Enfance, d'organisation et d'orientation avec le département, la région, l'Etat, l'union européenne ou des organismes privés,
- Ingénierie, accompagnement à la mise en œuvre de politiques publiques ou de projets relatifs à la petite enfance,
- Gestion du relais parents assistants maternels,
- Gestion des équipements et services de la maison de l'enfance basée à Binic-Etables-sur-Mer comprenant notamment le multi-accueil Potes et Potiron,
- Gestion des équipements et services de la maison de l'enfance basée à Quintin comprenant notamment le multi-accueil La Farandole.

En conséquence, il convient de transférer aux Communes concernées le budget relatif à ces compétences via la Dotation d'attribution de Compensation (DAC).

Le calcul proposé par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est présenté dans son rapport joint en annexe, transmis pour approbation aux Communes conformément au Code général des impôts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU la délibération de Saint Briec Armor Agglomération DB-316-2018 du 29 novembre 2018 d'harmonisation de la compétence facultative enfance et petite enfance,

VU le rapport de la CLECT en date du 2 mai 2019 joint en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE le rapport ci-joint de Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 mai 2019 portant sur la rétrocession de la compétence ALSH-jeunesse aux communes de l'ex Quintin Communauté ;**
- **APPROUVE l'évolution des attributions de compensations proposée par le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées liées au 2 mai 2019.**

### **DCM2019/80 : ADOPTION DU RAPPORT DE CLECT – MISE A JOUR DE L'EVALUATION DES CHARGES ET DES DAC AU TITRE DES SERVICES COMMUNS SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION – VILLE DE SAINT-BRIEUC :**

La Ville de Saint-Brieuc et la Communauté d'Agglomération ont choisi de mettre en place plusieurs services communs, exposés dans les délibérations visées ci-après.

En vertu des conventions signées entre les deux structures, les coûts sont supportés par l'Agglomération, qui refacture à la Ville la part qui lui correspond par une diminution équivalente de sa dotation d'attribution de compensation (DAC). Cela concerne les services suivants :

- Aménagement de l'espace public et déplacements,
- Architecture,
- Ressources Humaines.

La délibération du 20 décembre 2018 visée ci-après, prévoit une mise à jour de la refacturation en fonction des coûts réels constatés pour l'exercice 2018.

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a évalué les charges à refacturer ainsi dans le rapport ci-joint, transmis aux Communes pour approbation conformément au Code général des impôts.

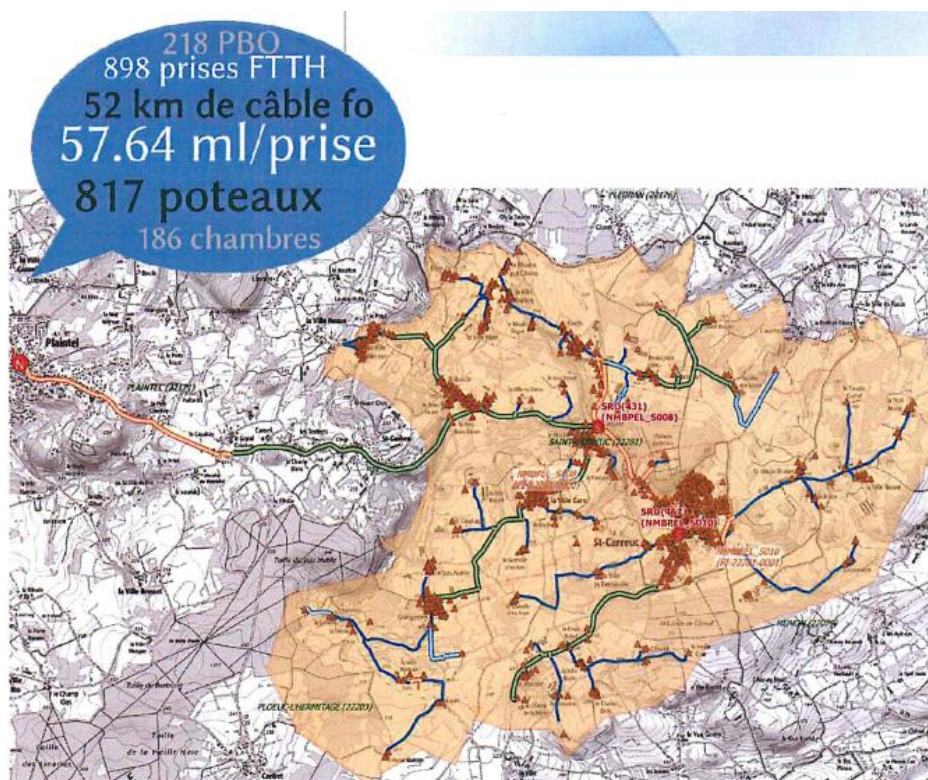
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,  
VU la délibération de Saint-Brieuc Armor Agglomération DB-190-2018 du 28 juin 2018, instaurant le service commun Architecture,  
VU la délibération de Saint-Brieuc Armor Agglomération DB-222-2018 du 5 juillet 2018, instaurant la Direction mutualisée des ressources humaines,  
VU la délibération de Saint-Brieuc Agglomération Baie d'Armor (désormais intégrée à Saint Brieuc Armor Agglomération) DB-299-2016 du 22 décembre 2016, instaurant le service commun Aménagement de l'espace public et déplacements,  
VU la délibération de Saint-Brieuc Armor Agglomération DB-352-2018 du 20 décembre 2018, prévoyant la refacturation au titre des services communs susvisés,  
VU le rapport de la CLECT en date du 2 mai 2019 joint en annexe,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**







- **APPROUVE** le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées joint en annexe,
- **APPROUVE** l'évolution des attributions de compensations proposée par le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

## **POINTS COMMUNAUTAIRES :**

- *Déploiement de la fibre optique*





Etudes préliminaires	✓ Périimètre validé le 02/06/2017
<b>ETUDES</b>	
Etudes Avant-projet	✓ Ok
Etudes Projet	✓ OK
<b>ETUDES EXECUTION ET TRAVAUX</b>	
NRO (1) 	Co-hébergement Plaintel ✓
ARMOIRES (2) 	2 armoires posées et réceptionnées ✓
TRANSPORT 	Les études de mobilisation en cours Démarrage des travaux à partir de septembre 2019 
DISTRIBUTION 	Les études de mobilisation prévus T4 2019 Travaux non démarrés.
<b>COMMERCIALISATION</b>	
	Tères prises estimées à partir de l'été 2020

- Mutualisation de la commande publique

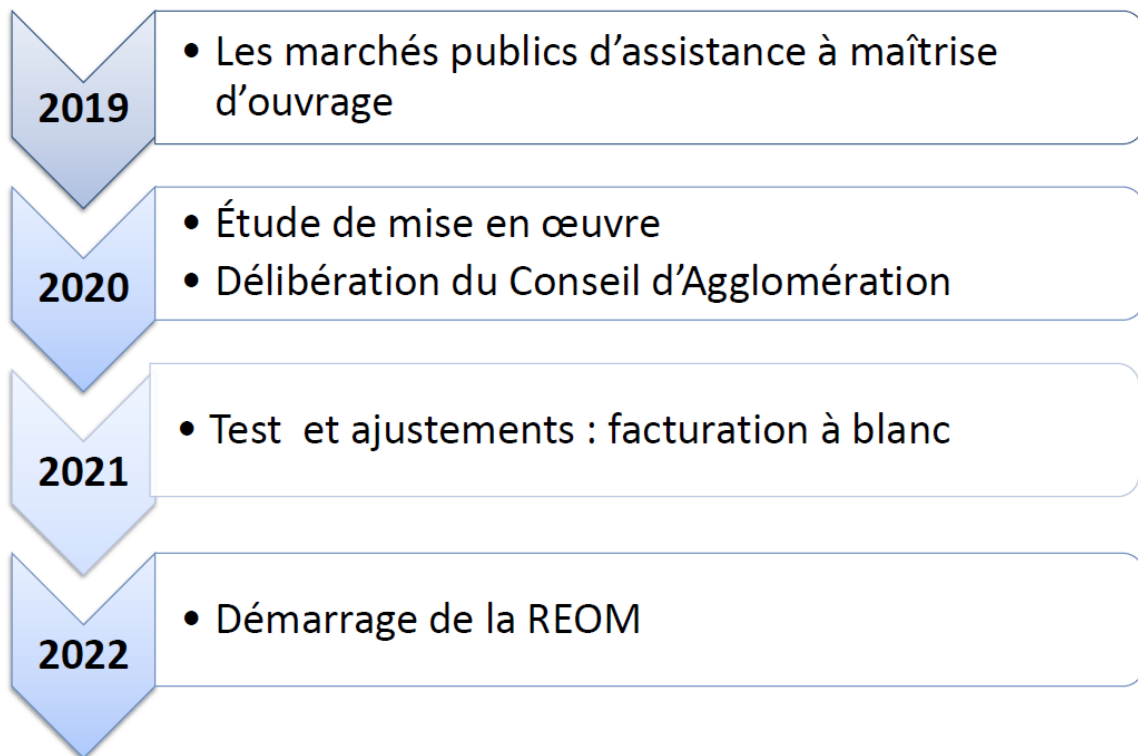
Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la mutualisation des services commande publique de SBAA et marchés publics de la Ville de Saint-Brieuc pour permettre une organisation optimisée et efficiente :

- Simplifier l'action des services mutualisés opérationnels
- Mise en place d'un guide des procédures uniques
- Harmoniser la chaîne de paiement de la commande publique
- Renforcer l'ingénierie interne
- Affirmer la sécurisation juridique
- Développer une fonction achat source d'optimisation de l'achat public
- Développer une meilleure visibilité et une plus grande transparence à l'égard des usagers (entreprises)

- Service collecte des déchets

Un point d'information est fait sur la mise en œuvre de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) suite à la décision du 7 février 2019 du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc.

Calendrier prévisionnel :



1<sup>ère</sup> étape : marchés publics, appel d'offre pour l'étude de mise en œuvre de la REOM

2<sup>ème</sup> étape : étude, mise en place du service de gestion de la REOM

- Facturation externalisée ou organisation en interne
- Mise en place du service (moyens humains)
- Création du fichier des redevables
- Mise en place technique (identification des bacs par puce)
- Elaboration du budget prévisionnel
- Mise en place des règlements de service
- Communication

3<sup>ème</sup> étape : phase de test en 2021, facturation à blanc

- Nombre de conseillers communautaires après les élections municipales de 2020 :

C'est la règle de droit commun qui restera appliquée en 2020 : 80 conseillers communautaires siégeront au Conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Un conseiller communautaire représentera la commune.

### **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :**

En lien avec la délégation reçue du Conseil Municipal en date du 6 juin 2017, M. le Maire présente au Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner déposées pour les parcelles suivantes :  
- DIA du 6 juin : bâti sur terrain de 765 m<sup>2</sup> situé « 36 Saint Guihen », 130 000 €. Parcelles section A n°350p et 351p

**Monsieur Le Maire n'a pas appliqué le droit de préemption.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Organisation des festivités à l'étang du 11 au 13 juillet :

Réunion jeudi 4 juillet pour les bénévoles disponibles, définition des besoins pour les 12 et 13 juillet

Communication auprès de radio activ, des journaux

Un point a été fait avec les services techniques pour la préparation des lieux.

Pour le moment, 8 exposants sont prévus pour le marché du samedi matin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Le secrétaire de séance  
Annick LE MOING

### Dates à retenir :

7 septembre : forum des associations

### Prochains conseils municipaux :

10 septembre 2019

8 octobre 2019

5 novembre 2019

3 décembre 2019

RAULT André

MAHE Antoine

CHAPIN Françoise

JEZEQUEL Claudine

LANCIEN Régis

MARTINET Julien

BELLIER Rachelle

BLANCHARD Rémi

BOITARD Christophe

CORDUAN Georges

DAULY René

LE GLATIN Aline

LE LEFF Kathy

LE MOING Annick

MAHE Laurence

MENEC Stéphanie

Pouvoir à Mme  
Le LEFF

PERON Dominique

ROUXEL Sandra

TRIEUX Sophie

**NUMEROTATION DES DELIBERATIONS DU 2 JUILLET 2019**

DCM2019/70	Remboursement d'un conseiller municipal au nom de la Commune
DCM2019/071	Tarifs périscolaires 2019/2020
DCM2019/072	Lotissement L'Orée du bois – choix des entreprises
DCM2019/073	Médiathèques de la Baie – validation des documents réseau
DCM2019/074	Renouvellement du contrat de vérification et tests sur les équipements sportifs
DCM2019/075	Etude de devis – Travaux de rénovation de la Mairie – coordonnateur SPS
DCM2019/076	Etude de devis – Travaux de rénovation de la Mairie – bureau de contrôle
DCM2019/077	Etude de devis - illuminations
DCM2019/078	Etude de devis – Acquisition d'une pompe à cardan
DCM2019/079	Adoption du rapport de CLECT – Evaluation des charges et fixation des DAC pour la rétrocession de la compétence ALSH – jeunesse aux communes de l'ex-Quintin Communauté
DCM2019/080	Adoption du rapport de CLECT – Mise à jour de l'évaluation des charges et des DAC au titre des services communs Saint-Brieuc Armor Agglomération – Ville de Saint-Brieuc